

QUE CONTIENT NOTRE POUBELLE ?

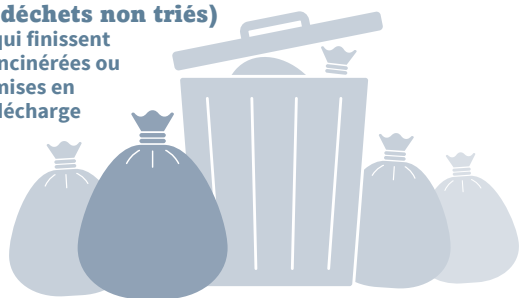
LE VOLUME DES ORDURES MÉNAGÈRES QUE NOUS PRODUISONS EST BIEN TROP CONSÉQUENT, SACHANT QU'ON Y RETROUVE DES DÉCHETS QUI POURRAIENT ÊTRE COMPOSTÉS, RECYCLÉS OU TOUT SIMPLEMENT ÉVITÉS. AUTOPSIE DE NOTRE POUBELLE.

TOUJOURS TROP D'ORDURES MÉNAGÈRES

DÉCHETS PRODUITS PAR LES FRANÇAIS

51% d'ordures ménagères

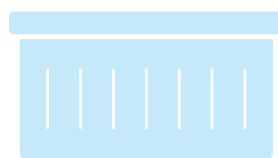
(déchets non triés) qui finissent incinérées ou mises en décharge



20% de déchets triés pour être recyclés (emballages, papiers, verre, textiles...)



29% de déchets apportés en déchèterie pour être recyclés en majorité



Les objectifs en France*

- ▶ -10 % de déchets ménagers en 2020 (par rapport à 2010)
- ▶ -50 % de déchets mis en décharge en 2025 (par rapport à 2010)
- ▶ 65 % des déchets orientés vers le recyclage en 2025

*Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

DES « INTRUS » QUI POURRAIENT ÊTRE VALORISÉS

Notre poubelle d'ordures ménagères contient :



Plus des 3/4 de son contenu n'y a pas sa place !



Triés dans les bacs ou points d'apport volontaire, ils sont recyclés en nouveaux produits.



Compostés ou déposés dans la poubelle organique, ils sont valorisés en engrais et/ou en biogaz.

En ajoutant les mouchoirs et autres papiers souillés, on peut même monter à 33 %.

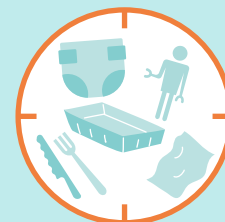


Rapportés aux bons endroits, ils sont valorisés ou traités de manière adaptée.

- vêtements, linge et chaussures dans les bornes textiles,
- petits électroménagers, piles et ampoules, dans les magasins,
- médicaments à la pharmacie...



Trop de produits à usage unique



- ▶ couches, lingettes, mouchoirs en papier, essuie-tout souillés... ;
- ▶ vaisselle jetable (couverts, bouteilles, assiettes...) ;
- ▶ barquettes alimentaires de plats préparés ;
- ▶ gadgets en plastique ;
- ▶ etc.

COMMENT FAIRE MIEUX ?

1 Réduire tous les gaspillages, notamment le gaspillage alimentaire à l'origine de 10 % des déchets.

2 Consommer autrement : acheter en vrac, privilégier les éco-recharges, limiter les produits en plastique et les produits jetables...

3 Trier les papiers et les emballages pour qu'ils soient recyclés.

4 Trier les déchets verts et alimentaires pour les mettre dans son compost ou via une collecte séparée (obligation de généralisation du tri à la source d'ici décembre 2023).

POUR ALLER PLUS LOIN

Que faire de mes déchets : www.quefairedemesdechets.fr